

2007/8549 - MISES A DISPOSITION AVEC GRATUITES TOTALES ET PARTIELLES DE DIVERSES SALLES MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS : ASSOCIATION DES FESTIVALS - RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES DU RHONE - ASSOCIATION PIANO A LYON - LE PIANO AMBULANT - ASSOCIATION LELIOPOLIS - COMPAGNIE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS ET DU SPECTACLE - ASSOCIATION INFORM ET VOUS - MONTANT TOTAL DES EXONERATIONS : 9 350,51 € (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

- **L'Association des Festivals** : 5, place du Petit Collège – 69005 Lyon, a pour objet la diffusion de la musique et la mise en valeur des jeunes artistes. En collaboration avec la Société de Musique de Chambre de Lyon, elle organise chaque année des saisons musicales : la saison de concerts de la Société de Musique de Chambre de Lyon, un festival de musique baroque et un festival de musique ancienne.

Dans le cadre de la saison 2007-2008 de la Société de Musique de Chambre de Lyon, elle a organisé des concerts à la salle Molière les 23 et 24 octobre, 27 et 28 novembre 2007 (entrées tout public et tarifs professionnels).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 625,47 € HT.

- **L'Association Réseau Sans Frontières Rhône (RESF)** : dont le siège social est situé dans les locaux de la Ligue des Droits de l'Homme – 5, place Bellecour - 69002 Lyon, a pour objet le soutien aux familles de sans papiers, dont les enfants sont scolarisés.

Elle a organisé le 21 novembre 2007 à la salle Molière, un concert choral au profit du Comité de Défense des Enfants de Sans Papiers Scolarisés dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, dans lequel se rejoignent élus, enseignants, DDEN, fédérations de parents d'élèves, comités de quartier et associations diverses (entrées tous public et tarifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 377 € HT.

- **L'Association Piano à Lyon** : 5, rue Longue – 69001 Lyon, a pour objet de contribuer au développement de la culture musicale à Lyon et dans la région et de promouvoir les vastes répertoires de la musique pour piano.

Dans le cadre de sa saison 2007-2008, l'Association présente 5 récitals de piano à la salle Molière les 19 octobre, 16 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2007,

ainsi que les 21 janvier et 8 février 2008 (entrées tout public et tarifs professionnels).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 4 266,88 € HT.

- **L'Association le Piano Ambulant** : 12 ter, quai Pierre Scize - 69009 Lyon, est une association chargée de promouvoir la compagnie du même nom, composée de musiciens classiques itinérants, anciens du CNSMD de Lyon. Cette compagnie a pour vocation de faire entendre la musique classique dans des lieux souvent délaissés et d'aller à la rencontre du public grâce à sa petite remorque-scène, qui lui permet d'investir tout lieu, couvert ou en extérieur ; elle présente et interprète des œuvres en multipliant les chemins d'accès à celles-ci et en utilisant toutes les formes d'art (musique, danse, théâtre, littérature, arts plastiques, vidéo).

Aidée par la DRAC et le Conseil Régional, elle présentera les 26 et 27 janvier 2008 à la salle Molière, son nouveau spectacle Petrouchka, dans lequel elle donne donc une lecture nouvelle de l'œuvre de Stravinsky (entrées tous public et tarifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 349,46 € HT.

- **L'Association Leliopolis** : 435, route des Condamines - 69390 Vernaison, a pour objet de promouvoir les activités musicales de l'Ensemble Op.Cit., ensemble musical de créations et de spectacle vivant.

Cet ensemble a été créé et est dirigé par Guillaume Bourgogne, jeune musicien lyonnais, qui dirige également régulièrement l'orchestre Gulbenkian de Lisbonne, l'ensemble Cairn et est directeur musical de l'orchestre Synaxis de Vienne (Isère).

A l'occasion du tout premier concert de l'ensemble Op.Cit., l'Association sollicite la gratuité de la salle Rameau le 31 janvier 2008 (entrées tous public et tarifs > 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 009,84 € HT.

- **La Compagnie pour le Développement des Arts et du Spectacle** : 18, avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon, a pour objectif de faire connaître au public lyonnais différents types de culture vivante, notamment le théâtre et la chanson.

Elle organise le 14 juin 2008 à la salle Paul Garcin, un spectacle de chansonniers regroupés dans un ensemble viennois "La Légende de Saint-Germain des Prés", plus particulièrement axé sur la chanson française des années 60 et 70 (entrées tous public et tarifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 274,38 € HT (arrhes versés : 96 €).

- **L'Association Inform et Vous** : 33, rue Bossuet – 69006 Lyon, a pour objectif d'initier, de former et de perfectionner les adhérents, notamment les seniors, à la pratique de l'informatique par des cours, stages ou sorties. Elle participe aussi aux actions et aux activités professionnelles dans un champ d'intervention artistique, culturel, éducatif, sportif et social et contribue à la formation et à l'insertion sociale et professionnelle

Les animateurs de l'association interviennent actuellement avec leur propre matériel. Afin de collecter des fonds, qui lui permettront d'acheter du matériel informatique, elle organise le 12 janvier 2008 à la salle Victor Hugo, un concert de jazz (entrées tous public et tarifs = 15 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 529,36 € H.T.

Compte tenu des objectifs poursuivis par ces associations et organismes et de leur intérêt au niveau local, chacune dans son champ d'action, il est proposé d'exonérer des frais liés aux locations de salles :

- **L'Association des Festivals** pour la salle Molière, les 23 et 24 octobre, 27 et 28 novembre 2007 ;
- **L'Association Réseau Sans Frontières Rhône (RESF)** pour la salle Molière, le 21 novembre 2007 ;
- **L'Association Piano à Lyon** pour la salle Molière, les 19 octobre, 16 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2007, 21 janvier et 8 février 2008 ;
- **L'Association le Piano Ambulant** pour la salle Molière, les 25 et 26 janvier 2008 ;
- **L'Association Leliopolis** pour la salle Rameau, le 31 janvier 2008 ;
- **La Compagnie pour le Développement des Arts et du Spectacle** pour la salle Paul Garcin, le 14 juin 2008 ;
- **L'Association Inform et Vous** pour la salle Victor Hugo, le 12 janvier 2008. »

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

### **DELIBERE**

1. L'Association des Festivals est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Molière les 23 et 24 octobre, 27 et 28 novembre 2007, soit un montant de 1 625,47 € HT.

2. L'Association Réseau Sans Frontières Rhône (RESF) est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Molière le 21 novembre 2007, soit un montant de 377 € HT.

3. L'Association Piano à Lyon est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Molière les 19 octobre, 16 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2007, 21 janvier et 8 février 2008 soit un montant de 4 266,88 € HT.

4. L'Association le Piano Ambulant est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Molière les 25 et 26 janvier 2008, soit un montant de 1 349,46 € HT.

5. L'Association Leliopolis est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Rameau le 31 janvier 2008, soit un montant de 1 009,84 € HT.

6. La Compagnie pour le Développement des Arts et du Spectacle est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin, le 14 juin 2008, soit un montant de 192,50 € HT.

7. L'Association Inform et Vous est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Victor Hugo, le 12 janvier 2008, soit un montant de 529,36 € HT.

Montant total de la gratuité : 9 350,51 € HT.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

H. JACOT